

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution CA24 09 0259 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

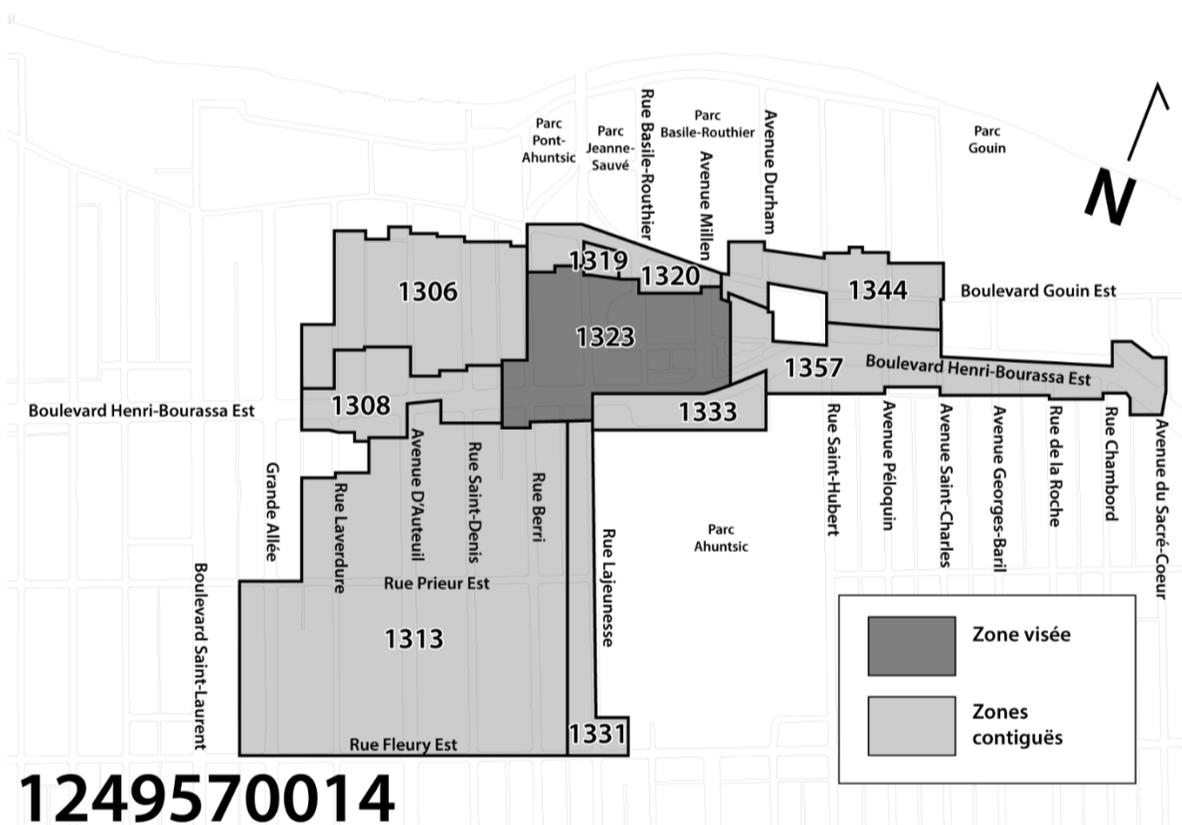
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA24 09 0259 visant à autoriser l'usage « éducation collégiale ou universitaire » (E.4(3)) pour l'immeuble portant les numéros 575 et 577, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot 5 839 430 du cadastre du Québec - Zone 1323 (dossier 1249570014);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 7 octobre 2024 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA24 09 0259, tiendra une assemblée publique de consultation le 23 octobre 2024, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 5 839 430 du cadastre du Québec et portant les numéros 575 et 577, boulevard Henri-Bourassa Est, l'usage « éducation collégiale ou universitaire » (E.4(3)), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés à la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

QUE le premier projet de résolution CA24 09 0259 vise la zone 1323, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 15 octobre 2024

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauevert